

## Non au PASS SANITAIRE à Pôle Emploi (et ailleurs)

Suite à notre déclaration préalable en lien avec la situation sanitaire et dénonçant le pass sanitaire, la direction nous informe des points suivants :

- **A date, l'obligation vaccinale ne s'impose pas aux agents de Pôle Emploi. Le Pass sanitaire ne sera pas demandé aux demandeurs d'emploi.**
- **Ce pass pourrait être rendu nécessaire pour la participation à des forums ou salons.**

**La CGT est favorable à la vaccination mais s'oppose à son obligation. Nous avons donc demandé l'application de la circulaire fonction publique accordant aux agents des autorisations d'absence pour la vaccination contre la Covid 19 pendant la durée nécessaire à l'accomplissement de cette démarche** ; autorisation d'absence en raison d'effets secondaires liés à la vaccination (pouvant être accordée le jour et le lendemain de la vaccination) ; autorisation d'absence pour accompagner son enfant de plus de 12 ans à un rendez-vous vaccinal.

**La direction refuse de l'appliquer et se limite à la durée d'une heure pour la vaccination.** Complètement contradictoire avec le discours actuel.

**La CGT a demandé l'application de la circulaire fonction publique relative au télétravail, en accordant 2 jours de télétravail aux agents sur la période de Juillet et Août et a demandé que le télétravail exceptionnel perdure en septembre si le risque sanitaire est toujours présent.** La Direction refuse et se cantonne à la note RH avec les 3 jours de présence sur site, même si elle consent à ce que les jours de formation (en présentiel) soient comptabilisés comme des jours de présence sur site. Aucune information sur septembre, mais la direction nous dit savoir agir avec anticipation. Aucune information non plus sur la situation des agents vulnérables à compter du mois de Septembre.

**Nous rappelons à la direction l'obligation du secret médical. Aucun questionnaire ne doit exister sur le statut vaccinal des agents, sauf si les agents effectuent une demande d'absence pour la vaccination.** La direction le confirme.

Une nouvelle fois, la direction n'anticipe pas et se cantonne à attendre les directives de la DG et du gouvernement.

## Prime NAO Agents Publics

**Malgré l'engagement de la DG et des signataires de l'accord NAO (CFDT – CGC – CFTC – SNAP et SNU) en Décembre 2020, la prime NAO n'a toujours pas été versée pour les agents de droit public.**

Soit 7 mois après... Le Décret est prêt... signé par la DGEFP ... reste encore la signature des ministres des finances et du travail... Devrait être versée fin Août aux agents !

C'est fou ! Nous avons du mal à y croire !

La CGT dénonce l'absence de garantie du versement de cette prime dans un délai raisonnable.

**La CGT dénonce le défaut d'information et de communication de la DG et de la Direction Régionale auprès des agents de droit public. La Direction n'assume pas ???**

Ce non versement, 7 mois après, est une remise en cause de la parole portée par la direction et une fragilisation des engagements pris par nos directions.

La possibilité pour les agents de saisir le tribunal administratif reste entière, cette saisine ne peut en effet se faire qu'à titre individuel.

**Il est indéniable que le versement de cette prime en Décembre 2020 n'aurait pas dû être inscrite dans un accord NAO mais versée unilatéralement par la direction, et la DG aurait dû anticiper cette décision auprès des ministères de tutelle pour qu'elle soit versée en même temps à tous les agents, droit public et droit privé.**

## Informations RH

**Les objectifs des modalités d'attribution du complément de prime variable et collectif pour 2021** sont connus (instruction du 06/07) et seront communiqués aux agents de droit public.

**Une information doit avoir lieu sur la campagne de promotion pour les agents de droit privé et pour les avantages de carrières pour les agents de droit public, à compter du mois de Septembre.**

Concernant notre plafond d'emploi ETP (Equivalent Temps Plein), l'objectif de la DR, fourni par la DG est de 4121,68 ETP. En Juin, nous sommes à 4181 ETP. **Vous comprenez mieux l'absence de diffusion de postes, les départs non remplacés et la promotion par la direction des ruptures conventionnelles.**

**En raison de la fin de Skype au 31/12, Teams et Office 365 vont être généralisés à Pôle Emploi sur la période de Septembre à Décembre 2021, facilités par des ambassadeurs Office 365 (Prévoir sur site et service 1 ambassadeur pour 15 à 25 agents – il est recommandé que les ambassadeurs du digital soient ambassadeurs Office 365).**

***Vos élu(e)s et votre représentant au CSE:***

*Elu(e)s titulaires* : Mohamed BENHADDOUCHE, Céline COUCKE, Stéphane SALLE, Laurent DUBOST, Amélie WERKIN

*Elu(e)s Suppléants* : Emilie HEYZE, Nicolas DELACOURT, Emilie VASSEUR, Farida BETINA, Bruno VERBEURGT

*Représentant syndical* : Willy Spanhove

Pour nous contacter: [syndicat.cgt-hdf@pole-emploi.fr](mailto:syndicat.cgt-hdf@pole-emploi.fr) <http://cgt-pole-emploi-hauts-de-france.fr>